



Contre les coupures, à vous de couper !

Un élagage régulier à proximité des lignes électriques permet de réduire fortement les casses et pannes causées par des chutes d'arbres et de branches qui sont accentuées lors des vents violents notamment en période cyclonique.

Tous engagés !

Si les travaux d'élagage sont à la charge des collectivités et d'EDF en Martinique sur la voie publique, ils sont à la charge de chaque propriétaire sur les terrains privés. Nous vous invitons à faire appel à une entreprise spécialisée pour réaliser l'élagage en toute sécurité et en informant EDF.

Tous protégés !

Ne touchez jamais une branche ou un objet en contact ou très proche d'une ligne électrique. Restez impérativement à plus de 3 mètres de tout câble électrique dans les airs.

Toute personne constatant un arbre qui menace de tomber sur une ligne électrique ou un câble électrique tombé au sol doit prévenir le plus rapidement possible EDF en Martinique au 0810 333 972.

Contre les coupures, à vous de couper !



Retrouvez toutes les informations sur l'élagage sur le site : **edf.mq**

L'énergie est notre avenir,
économisons la !